CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1 - OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet d'informer le client sur les conditions et modalités dans lesquelles l'audioprothésiste procède à la vente de ses produits en magasin, du devis à la livraison et au paiement ainsi que sur les droits et obligations du vendeur et du client dans ce cadre. L'audioprothésiste se réserve le droit de modifier ces conditions générales de vente à tout moment. Les CGV applicables sont celles en vigueur au jour de la commande.

2 - COMMANDE

Toute acceptation de devis ou achat de marchandises suppose l'adhésion aux présentes CGV. La signature du devis vaut commande définitive et ne peut donner lieu à d'éventuelles modifications, sauf nouveau devis accepté ou accord de l'audioprothésiste. Un devis est remis gratuitement au client avant la conclusion de la vente. Les offres de produits et prix sont valables dans la limite des stocks disponibles chez les fournisseurs. En cas d'annulation de la commande, le client conserve l'obligation de payer la totalité des sommes dues à l'audioprothésiste. L'audioprothésiste se réserve le droit de refuser une commande d'un client en cas de motif légitime, conformément à l'article L121-11 du Code de la consommation.

3 - PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

Les prix sont indiqués en euros, toutes taxes comprises, le prix facturé étant celui indiqué sur le devis validé. Le prix tient compte du taux de TVA applicable aux produits concernés au jour de la validation du devis. L'audioprothésiste conserve la propriété pleine et entière des produits vendus jusqu'au complet paiement du prix, en principal, frais et taxes compris. Le règlement de la commande s'effectue : soit au moment de la livraison, en espèces (dans la limite de 1.000€), par virement dans le cadre de l'offre proposée par votre audioprothésiste, par chèque bancaire ou postal, ou par carte bancaire, soit en plusieurs fois, aux dates indiquées sur le devis validé, le dernier versement devant intervenir au plus tard le jour de la livraison de l'équipement, en espèce ou par carte bancaire. Aucun escompte ne sera consenti pour paiement comptant. Il est expressément convenu que les sommes versées d'avance ont la nature d'acompte et ne pourront être imputées que sur la commande passée. La totalité du prix sera de plein droit et sans autre formalité immédiatement exigible en cas de non-paiement de l'une des échéances. À défaut de régularisation dans un délai de cinq jours suivant mise en demeure de payer, la vente ou la commande correspondante sera résolue de plein droit. L'audioprothésiste pourra alors vendre les produits non payés ou non enlevés suite aux mises en demeure restées vaines et les acomptes versés resteront acquis, sans préjudice de toute autre indemnisation. Par ailleurs, tout litige portant sur un élément de la commande ne peut justifier le refus de paiement de l'ensemble de la commande ou d'une autre commande en cours. Les ventes comptoir en magasin donnent lieu au paiement immédiat et intégral de la facture et ne peuvent être annulées. Le règlement par chèque n'est possible que sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité et peut être refusé par votre audioprothésiste s'il n'est pas adhérent à un centre de gestion agréé.

4 - LIVRAISON

Les produits sont mis à disposition par l'audioprothésiste, en magasin, dans les délais indiqués sur le devis, étant précisé que la livraison devra intervenir au plus tard dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de signature du devis.

5 - GARANTIES / RESPONSABILITÉS

Les produits sont conformes aux réglementations et normes en vigueur en France. L'audioprothésiste ne saurait être tenu pour responsable en cas de non-respect de la législation du pays où le produit est utilisé. De même, l'audioprothésiste ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de dommages indirects du fait de l'achat des produits. Indépendamment des garanties commerciales consenties à l'article 5.2 des CGV, l'audioprothésiste reste tenu de la garantie légale de conformité et de celle relative aux défauts cachés des produits vendus telles qu'énoncées à l'article 5.1 des CGV. Il ne peut s'en exonérer ou en limiter la portée à l'égard du client.

5.1 GARANTIES LÉGALES

5.1.1 Garantie de conformité

Le client bénéficie de la garantie légale de conformité dans les conditions des articles L.217-4 et suivants du code de la consommation.

Annexe A à l'article D. 211-2 du code de la consommation

"Le client dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le client n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

« Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le client n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.

« La garantie légale de conformité emporte obligation pour l'audioprothésiste, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.

« La garantie légale de conformité donne au client droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

« Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le client bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

« Si le client demande la réparation du bien, mais que l'audioprothésiste impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

« Le client peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :

« 1° L'audioprothésiste refuse de réparer ou de remplacer le bien ;

« 2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;

« 3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le client, notamment lorsque le client supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;

« 4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité de l'audioprothésiste restée infructueuse.

« Le client a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le client n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

« Le client n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

« Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

« Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation.

« L'audioprothésiste qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être porté jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation).

« Le client bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien. »

5.1.2 Garantie relative aux défauts cachés

Article 1641 du Code Civil : « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminue tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus ».

Article 1648 alinéa 1er du Code Civil : « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur, « dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice ».

Article 2232 alinéa 1 du Code Civil : « Le report du point de départ, la suspension ou l'interruption de la prescription ne peut avoir pour effet de porter le délai de la prescription extinctive au-delà de 20 ans à compter du jour de la naissance du droit ».

Le client peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du Code civil. Dans cette hypothèse, il dispose d'un délai de 2 ans à compter de la découverte du vice pour agir. Il peut choisir entre retourner le produit et se faire rembourser ou conserver le produit et obtenir une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil.

5.1.3 Garantie 4 ans

Une garantie minimale de 4 ans est assurée par le fabricant de l'appareil. Cette garantie couvre les vices de formes, défauts de fabrication, pannes survenant au cours d'un usage habituel (pièces, main d'œuvre et transport). Cette garantie produit ses effets, même si vous consultez un audioprothésiste différent de celui consulté lors de la délivrance de votre appareil et ayant réalisé le bilan initial.

5.1.4 Essai et prêt gratuits 30 jours

Essai possible uniquement sur prescription médicale. Cette période d'essai permettra aussi à votre audioprothésiste d'affiner les réglages. Conformément à l'arrêté du 14 novembre 2018, le prêt à domicile est gratuit et sans obligation d'achat. L'aide auditive proposée est confiée pour une période d'adaptation probatoire réalisée sur au moins 30 jours (qui peut être portée à 45 jours à la demande du prescripteur dans des cas spécifiques) moyennant le versement d'un dépôt de garantie correspondant au prix de vente TTC de l'aide auditive prêtée. A compter du 01/01/2021 et sous certaines conditions, la durée d'adaptation peut être de 45 jours maximum. En cas de casse, perte ou dommage qui rendrait l'aide auditive prêtée impropre à la vente, ou à défaut de la restitution de l'aide à l'issue de la période de prêt, le dépôt de garantie sera intégralement encaissé par votre audioprothésiste. Si, à l'issue de la période de prêt, l'aide auditive prêtée ne vous convient pas, vous pouvez demander une nouvelle période d'adaptation avec une autre aide auditive. L'essai est indissociable d'une prestation d'adaptation notamment des préréglages et ajustements anatomiques. La réalisation de l'essai ne peut vous être facturée quand bien même vous ne procéderiez pas à l'achat final de

l'aide auditive. Dans ce dernier cas, les embouts ou coques sur mesure peuvent toutefois vous être facturés. Aucune facturation de l'aide ne peut avoir lieu avant la fin de la période d'essai.

5.1.5 Contrôles et réglages illimité

Votre audioprothésiste assure le contrôle et le réglage de votre/ vos appareil(s) auditif(s) acheté(s) dans le réseau Krys Audition pendant toute sa/leur durée de vie. Conformément à l'arrêté du 14 novembre 2018, votre audioprothésiste assurera le suivi prothétique régulier et le contrôle permanent de votre/vos aide(s) auditive(s) jusqu'à la fin de son/leur utilisation. Cette garantie comprend notamment :

- des séances de contrôle de l'efficacité de votre/vos aide(s) auditive(s) aux 3ème, 6ème et 12ème mois après sa/leur délivrance ;
- 2 (deux) rendez-vous de suivi par an selon vos besoins ;
- tous les tests nécessaires à la vérification de l'efficacité de votre/vos aide(s) auditive(s) ;
- la modification des réglages ainsi que l'entretien et les réparations nécessaires de votre/vos aide(s) auditive(s).

5.1.6 Simplification des démarches

Ne vous préoccupez pas des démarches administratives, votre audioprothésiste s'occupe notamment de votre prise en charge par la sécurité sociale et le cas échéant par votre mutuelle. Conformément à l'arrêté du 14 novembre 2018, la gestion administrative de votre dossier sera assurée par votre audioprothésiste.

5.2 GARANTIES COMMERCIALES

Krys Audition consent au client des garanties commerciales qui s'ajoutent et s'exercent sans préjudice des garanties légales mentionnées à l'article 5.1 des CGV. Elles sont valables en France métropolitaine et dans les DROM COM dans tout le réseau Krys Audition.

5.2.1 Bilan auditif gratuit

Effectué gratuitement par votre audioprothésiste Krys Audition dans un espace insonorisé spécialement conçu à cet effet, cet ensemble de tests évalue votre gêne auditive. Il lui permet ainsi de vous orienter vers la solution auditive la mieux adaptée à vos besoins. Le bilan auditif n'est pas un bilan médical.

5.2.2 Paiement en 2 ou 3 fois sans frais

Pour vous aider à maîtriser vos dépenses, Krys Audition vous propose une facilité de paiement avec apport obligatoire suivi d'un étalement du règlement de votre/vos appareil(s) en 2 ou 3 fois (2 ou 3 mensualités) sans aucun frais supplémentaire. Cette facilité de paiement est accessible pour un montant minimum de 150 euros à 2000 euros maximum, sur une courte durée (inférieure à 90 jours) et sans aucun frais (sans intérêts). Cette facilité de paiement peut s'effectuer par carte bancaire et/ou par chèque. Valable sur présentation d'une carte bancaire valide (la validité de la carte bancaire doit couvrir la durée de l'étalement des mensualités) et/ou de chèques accompagnés d'une carte d'identité valide et sur lesquels noms et prénoms sont identiques. Conditions disponibles auprès de votre audioprothésiste.

5.2.3 Garantie satisfait ou échangé

Si dans les 2 mois suivant l'achat de votre/vos aide(s) auditive(s), vous n'en êtes pas satisfait, votre audioprothésiste assurera gratuitement son/leur remplacement par une/des aide(s) auditives de la même gamme de prix. En cas de différence de prix, la différence est à la charge du client, pas de remboursement de la différence. Non applicable en cas de casse, de perte ou de tout dommage rendant les aides auditives impropres à la vente. Valable 1 (une) fois dans le magasin de l'achat initial sur présentation de la facture.

5.2.4 Remboursement de la différence

Si, dans les 30 jours suivant votre achat, vous trouvez votre/vos aide(s) auditive(s) moins chère(s), dans un autre magasin d'audioprothèse situé dans un rayon de 30 km autour du magasin/corner Krys Audition où vous l'/les avez acheté, votre audioprothésiste vous remboursera la différence (aide(s) auditive(s) de même marque, à caractéristiques techniques identiques et dans des conditions de services et de garanties identiques). Valable une fois par aide auditive, dans le magasin de votre achat initial, sur présentation de pièces justificatives. Hors forfait, promotion ou avantage en cours.

5.2.5 Garantie casse, perte, vol Signature Krys

Vous bénéficiez de la Garantie « casse, perte, vol Signature Krys » pendant quatre (4) ans à compter de la date d'achat de votre prothèse auditive de la gamme Signature Krys. Krys Group Services a souscrit un contrat d'assurance pour compte de qui il appartiendra (article L. 112-1 du Code des assurances) auprès de l'assureur Helvetia dont vous êtes bénéficiaire. En cas de perte, de casse accidentelle ou de vol de votre prothèse auditive, vous bénéficiez d'une garantie vous permettant d'obtenir une prothèse auditive de remplacement d'une même valeur et présentant les mêmes caractéristiques et fonctionnalité que la prothèse auditive dont vous avez fait l'acquisition. Seul reste à votre charge la franchise fixée à 77 € TTC par Évènement garanti pour une prothèse auditive de la gamme Signature Krys Classe I et à 158,25 € TTC pour une prothèse auditive de la gamme Signature Krys Classe II. Vous trouverez plus d'informations sur cette garantie dans les Conditions générales de la Garantie casse, perte, vol Signature Krys. Garantie offerte uniquement pour les aides auditives du pack Signature Krys, à l'exclusion des autres marques vendues en magasin.

6 - DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles sont toutes informations se rapportant au client identifié y compris les données de santé. Les données personnelles collectées font l'objet d'un traitement pour les finalités suivantes : enregistrement et traitement de la commande (élaboration du devis, de facture), gestion de la relation client, traitement des réclamations clients, détection et prévention d'un éventuel risque sur le dispositif médical, études statistiques, études marketing, prospection commerciale, étude scientifique (santé, sociale, économie…) et avec votre accord, l'envoi de communications personnalisée newsletters et d'offres partenaires telles que détaillées dans le feuillet de traitement des données personnelles remis au client. Conformément aux directives de la CNIL, toute utilisation des données à des fins d'études marketing ou de prospection commerciale par Krys ou ses partenaires est soumise au consentement préalable et spécifique du Client, recueilli de manière distincte en magasin ou lors de la commande. Elles peuvent être transmises à tout tiers participant en qualité de sous-traitant à l'une des finalités telles que définies ci-avant dans le respect de la législation applicable. Les données à caractère personnel sont conservées dans le respect de la réglementation en vigueur. Conformément à la réglementation sur les données personnelles, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation de traitement, de portabilité ou de suppression de ses données personnelles et peut exercer ces droits pour les informations le concernant en s'adressant directement à l'audioprothésiste auprès duquel le client a effectué son achat ou au service client, à l'adresse e-mail : serviceclients@krys.com en indiquant l'objet de sa demande ainsi que ses nom, prénom, adresses e-mail, postale et le nom de l'audioprothésiste auprès duquel le client a effectué son achat, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé. Pour plus d'informations, merci de vous reporter au feuillet « Traitement de données » remis par votre audioprothésiste.

7 - SERVICE APRÈS-VENTE ET SERVICE CLIENTS

Pour toute question ou information relative à votre achat et/ou à son utilisation, contactez votre audioprothésiste Krys Audition qui s'efforcera de trouver avec vous une solution. À défaut de trouver une solution vous donnant satisfaction, vous pourrez adresser votre demande au Service Clients Krys Audition à l'adresse serviceclients@krys.com ou par téléphone au 09 69 32 80 35. Dans le cas où vous n'obtenez pas de réponse satisfaisante à votre demande, nous vous invitons à saisir gratuitement le Médiateur du Commerce Coopératif et Associé, compétent pour tout litige portant sur l'exécution d'un contrat de vente ou de fourniture de service couvert par les présentes conditions générales de vente par courrier à l'adresse suivante : Médiateur du Commerce Coopératif et Associé - FCA, 77 rue de Lourmel à 75015 Paris, ou sur le site internet du Médiateur www.mcca-mediation.fr sur lequel se trouvent la Charte de la Médiation du Commerce Coopératif et Associé et les pièces justificatives à fournir.

8 – DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE

8.1 Régime d'autorisation préalable

Conformément à la réglementation applicable, aucun démarchage ou prospection par voie téléphonique ne sera effectué par l'audioprothésiste Krys Audition ou l'enseigne Krys Audition, sauf si le client a communiqué de manière expresse, préalable et non équivoque son consentement à être contacté à cette fin.

8.2 Droit d'opposition et de retrait du consentement

Dans tous les cas, le client dispose du droit de retirer son consentement ou de s'opposer à tout moment à l'utilisation de ses coordonnées téléphoniques pour de la prospection commerciale en s'adressant directement à son audioprothésiste Krys Audition ou par e-mail à : serviceclients@krys.com.

9. COMPÉTENCE/DROIT APPLICABLE

Les CGV sont soumises au droit français et tout litige relèvera de la compétence exclusive des tribunaux français.

Octobre 2026. KGS RCS Versailles 421 390 188. CGV applicables dès leur publication en Octobre 2026 dans tous les centres et espaces Krys Audition.

TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES PAR VOTRE AUDIOPROTHÉSISTE

Votre audioprothésiste protège vos données personnelles, c'est-à-dire toute information permettant de vous identifier directement ou indirectement, y compris des données relatives à votre santé à savoir vos données audioprothétiques (données de santé, mesures, réglages appareils auditifs). Ce document a pour objet de vous expliquer la manière dont ces données sont collectées et utilisées lorsque vous réalisez un achat auprès de votre audioprothésiste. Sachez que vos données sont conservées de manière sécurisée chez un prestataire spécialisé certifié pour l'hébergement de données de santé afin de garantir leur confidentialité conformément à la réglementation applicable.

QUI EST LE RESPONSABLE DU TRAITEMENT DE VOS DONNÉES ?

Votre audioprothésiste mentionné dans les documents contractuels remis par votre audioprothésiste est responsable du traitement de vos données personnelles. Pour certains des traitements ayant pour finalité « Gérer la relation client » et « Newsletter » décrits ci-dessous, la société KRYS GROUP SERVICES (KGS), ayant son siège Avenue de Paris, Les Hédauves - 78550 Bazainville et propriétaire des enseignes « Krys Audition », « Le Collectif des Lunetiers optique et audition » est responsable de traitement conjoint avec votre audioprothésiste.

	DESCRIPTION	FONDEMENT
Gérer votre accueil en magasin	Ouverture du dossier	Notre intérêt légitime d'optimiser le traitement de vos demandes
	Gestion des rendez-vous	L'exécution de mesures précontractuelles avec votre audioprothésiste
	Gestion des examens et séances d'adaptations et réalisation du devis	Notre obligation légale
Gérer la commande de votre dispositif médical	Gestion des commandes nécessaires à la réalisation du dispositif	L'exécution du contrat avec vous
	Gestion des ventes et de la facturation	
	Gestion du recouvrement de créances	
	Gestion du service après-vente et des garanties	
	Mise en relation avec les établissements bancaires et financiers proposant des solutions de financement	Notre intérêt légitime de faciliter les commandes
Gérer les relations avec les organismes d'assurance maladie obligatoire et complémentaire	Demande de cotation et de prise en charge (PEC), en lien avec l'assurance maladie complémentaire ainsi que la gestion du service de tiers payant par l'organisme d'assurance maladie complémentaire	Notre obligation légale
	Edition des feuilles de soins, télétransmission aux organismes d'assurance maladie obligatoire et complémentaire.	
Gérer votre dossier client	Tenue de votre dossier incluant le suivi et l'historique : des prescriptions médicales, tests auditifs et données issues des tests, données de réglages de l'appareil auditif ou de votre solution auditive pour une meilleure personnalisation des équipements, adaptations et informations (y compris médicales) ayant un impact sur la santé auditive, des rendez-vous et examen, des réservations, commandes et ventes, données de suivi du dossier client (médicales, administratives et techniques)	Notre obligation légale
	Gestion de la traçabilité des équipements, des produits et des intervenants	
Gérer la relation client et la communication personnalisée	Prospection et animation commerciale incluant : la segmentation, l'élaboration de profils, et la déduction des besoins en fonction des habitudes d'achat et comportement client; l'enrichissement des données de profil à partir des bases partenaires ; l'envoi d'offres et communications personnalisées par e-mail*, SMS, courrier, réseaux sociaux/plateformes ou TV connectée, sur la base des données de profil, des achats effectués, et des centres d'intérêts, ; la réalisation d'études et analyses pour l'amélioration de la connaissance client, la mesure de la performance des actions publicitaires, la réalisation de jeux concours ; le pilotage et le reporting d'activité, la réalisation d'enquêtes de satisfaction, d'opinion, de sondages, l'analyse d'avis émis en ligne sur nos services via les plateformes tierces et l'élaboration de statistiques notamment pour mesurer l'impact des publicités en ligne sur les ventes en magasin.	Notre intérêt légitime ainsi que celui de KGS de développer notre relation client et les activités commerciales de l'enseigne Votre consentement pour. : l'envoi d'offres et communications personnalisées par courrier, e-mail, SMS, réseaux sociaux, TV connectée ; l'enrichissement des données de profil à partir des bases tierces ; la mesure de la performance des campagnes publicitaires par e-mail; la mesure de l'impact des publicités en ligne sur les ventes en magasin.
Newsletter	Avec votre accord, votre audioprothésiste vous tiendra directement informé des offres et promotions par courriel et SMS y compris sur les offres des opticiens du réseau Krys Group.	Votre consentement
Offres partenaires	Avec votre accord, vous faire profiter des offres et promotions qui peuvent vous être adressés par les opticiens du réseau Krys Group.	Votre consentement

Vos données peuvent également être traitées pour créer et gérer votre compte sur notre site Internet afin de vous permettre de suivre vos commandes ainsi que vos avantages ainsi qu'à des fins de mesure d'audience de l'usage du site. Pour en savoir plus sur le traitement de vos données à ce titre, consultez votre audioprothésiste mentionné dans les documents contractuels ainsi que les mentions disponibles sur le site internet de l'enseigne.

*Avec votre accord, des traceurs (pixels de suivi) peuvent être utilisés pour savoir si vous ouvrez les e-mails promotionnels et si vous cliquez sur les contenus afin d'adapter nos campagnes publicitaires, afin de mesurer la performance des campagnes publicitaires (fréquence d'envoi, canal utilisé…). Vous pouvez vous y opposer en cliquant sur le lien présent dans chaque courriel.

A QUI SONT COMMUNIQUÉES VOS DONNÉES ?

Vos données sont communiquées :

· Aux personnes habilitées de votre audioprothésiste,
· Au praticien prescripteur et aux professionnels de santé intervenant dans la prise en charge, sur demande ou avec l'accord du client,
· Aux personnels des organismes d'assurance maladie obligatoire et organismes d'assurance maladie complémentaire, ainsi qu'aux prestataires mandatés par ces derniers en charge de la prise en charge du tiers payant,
· A l'organisme concentrateur dans le cadre des transmissions à l'assurance maladie obligatoire et complémentaire,
· A KGS, pour la mise en œuvre des traitements « Gérer la relation client » et « Newsletter » et « Offres partenaires »
· Aux prestataires de votre audioprothésiste, en particulier le prestataire certifié pour l'hébergement de données de santé sauf opposition de votre part selon les modalités définies à la rubrique Données Personnelles des conditions générales de vente ainsi que les prestataires intervenant pour les finalités « Gérer la relation client » et « Newsletter », dont les sociétés Meta et Google pour l'affichage des offres via les réseaux sociaux et la mesure de l'impact des publicités en ligne sur les ventes. Certains traitements de données réalisés par ces dernières sont également régis par les conditions propres à ces sociétés, conformément à leurs politiques de protection des données que nous vous invitons à consulter.
-Aux partenaires procédant à l'enrichissement des données de profil, dont une liste peut être consultée en ligne sur le site internet de l'enseigne
· Avec votre accord, un accès limité à votre dossier peut être ouvert au profit d'un audioprothésiste ou d'un opticien d'un autre magasin du réseau.

Par ailleurs, certaines données vous concernant (comme votre âge, vos mesures auditives, votre équipement) pourront être communiquées, sous une forme pseudonyme, à des organismes de recherche en santé partenaires de votre audioprothésiste selon les modalités visées dans la note d'information propre au programme de recherche concerné qui sera mise à votre disposition.

COMBIEN DE TEMPS SONT CONSERVÉES VOS DONNÉES ?

Vos données à caractère personnel sont conservées par votre audioprothésiste pendant toute la durée de la relation client et aussi longtemps que nécessaire pour vous permettre de bénéficier d'un suivi adapté lors du renouvellement de vos équipements. Pour les finalités « Gérer la relation client » et « Newsletter » les données sont conservées 5 ans. Vos données sont par ailleurs conservées pour répondre à nos obligations contractuelles (par ex : garanties) ou légales, ainsi qu'à des fins probatoires selon les règles de prescription applicables.

QUELS SONT VOS DROITS SUR L'UTILISATION DE VOS DONNÉES ET COMMENT LES EXERCER ?

Date de mise à jour de la notice : Juillet 2026

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement à vos données personnelles ainsi qu'un droit de limitation, d'opposition, de retrait de votre consentement et de portabilité de vos données. Vous pouvez également demander à ne plus recevoir d'offres commerciales ou revoir vos préférences de contact. Vous pouvez exercer ces droits y compris ceux pour lesquels KGS est responsable de traitement conjoint, en vous adressant directement à votre audioprothésiste mentionné dans les documents contractuels. Veuillez noter que malgré l'exercice de votre droit à l'effacement d'opposition ou à la limitation nous pourrons conserver certaines données personnelles vous concernant lorsque la loi nous l'impose ou l'autorise, lorsque nous avons un motif légitime de le faire (par exemple pour nous permettre de justifier de l'exécution d'un contrat), pour l'exercice ou la défense de droits en justice. Vous disposez également du droit de saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) de toute réclamation concernant le traitement de vos données en vous rendant à l'adresse suivante : https://www.cnil.fr/fr/plaintes.

PRISE EN CHARGE DE VOTRE ÉQUIPEMENT AUDIOLOGIE AVEC DISPENSE D'AVANCE DE FRAIS (TIERS PAYANT)

La mise en place de la réforme du 100% Santé en audiologie au 1er janvier 2020 vous permet, selon l'équipement choisi, de bénéficier soit d'une prise en charge intégrale du coût de votre équipement par la Sécurité Sociale et votre complémentaire santé responsable (tiers payant intégral), soit d'une prise en charge partielle (tiers payant partiel dépendant des conditions de prise en charge de votre complémentaire santé).

La gestion du tiers payant par votre audioprothésiste implique l'envoi des informations nécessaires à votre identification ainsi QUE celles permettant l'identification de l'équipement auditif préconisé par votre audioprothésiste à votre caisse de sécurité sociale, à votre organisme d'assurance maladie complémentaire et, le cas échéant à l'organisme gestionnaire mandaté par votre organisme d'assurance maladie complémentaire, afin de déterminer le niveau de prise en charge et/ou de vous faire bénéficier du tiers payant partiel ou intégral. Cette communication comporte des informations sensibles relatives à votre santé, puisqu'elle inclut des éléments relatifs à vos corrections audioprothésistes. Ces informations sensibles ne sont communiquées à ces organismes que pour les stricts besoins de la prise en charge au titre du tiers payant dans le respect de la Réglementation relative à la protection des données personnelles et notamment les dispositions de l'article 9-2-h du RGPD et l'article 65-3 de la loi Informatique et libertés. SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS BÉNÉFICIER DU TIERS PAYANT, il suffit de le signaler à votre audioprothésiste. Vous devrez alors faire l'avance de l'ensemble des frais relatifs à votre équipement et il vous appartiendra d'effectuer votre demande de remboursement directement auprès de votre organisme d'assurance maladie.